



**PRÉFET
DES ARDENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Demande de deux permis de construire en vue de la construction et de l'exploitation d'une centrale photovoltaïque au sol (divisée en 2 parties) portées par les sociétés Daigny PV1 et Daigny PV2 appartenant au groupe TSE ENERGY sur le territoire de la commune de Daigny (08140) aux lieu-dit « Les Grands Triots »

En application des dispositions des codes de l'environnement et de l'urbanisme, et par arrêté préfectoral n°2021- 543, une enquête publique est prescrite sur le projet susvisé, d'une durée de **33 jours**, du **jeudi 28 octobre 2021 au lundi 29 novembre 2021 inclus**. Ce projet de parc est constitué de 78 858 modules photovoltaïques.

La maîtrise foncière totale serait de 43 ha et la surface du projet de 30 ha. La durée d'exploitation serait de 40 ans et la puissance totale du parc serait de 43,1 Mwc, pour une production annuelle d'énergie estimée, selon le dossier, à 40,5GWh/an, équivalente, à la consommation électrique moyenne d'environ 6140 ménages.

Au terme de la procédure, le préfet des Ardennes est l'autorité compétente pour prendre la décision relative à cette demande. Celle-ci prend la forme d'un arrêté préfectoral de permis de construire assorti de prescriptions ou d'un refus de permis de construire.

M. Gérard ROGER, responsable des services techniques dans l'industrie retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur pour diriger l'enquête publique par décision du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne. En cas d'empêchement du commissaire enquêteur, le président du tribunal administratif ou le conseiller délégué par lui, ordonnera l'interruption de l'enquête, désignera un commissaire enquêteur remplaçant et fixera la date de reprise de l'enquête.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Daigny.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comprenant notamment l'avis de l'autorité environnementale et une étude d'impact se rapportant à l'objet de l'enquête est consultable :

- sur le site internet des services de l'État <http://www.ardennes.gouv.fr/> onglet : Politique publique / rubrique : Environnement / article : Les enquêtes publiques et consultations du public / sous-article : Hors ICPE

- sur un poste informatique en mairie de Daigny aux heures habituelles d'ouverture au public (le lundi de 16h00 à 18h00 et le jeudi de 16h00 à 18h00),

- sur support papier en mairie de Daigny, aux heures habituelles d'ouverture au public et au cours des permanences du commissaire-enquêteur.

Le public pourra, jusqu'à la clôture de l'enquête (29 novembre 2021 à 18h00), formuler ses observations et propositions :

- sur le registre dématérialisé à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/2677>, et par courriel à l'adresse suivante : enquete-publique-2677@registre-dematerialise.fr

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur le registre dématérialisé, à la même adresse.

- par courrier postal au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : M. le commissaire enquêteur-centrale photovoltaïque - mairie de Daigny – 1 avenue de la gare – 08140 Daigny. Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre tenu à disposition au siège de l'enquête.

- directement sur le registre d'enquête à feuillets non-mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur en mairie de Daigny aux heures habituelles d'ouverture au public et au cours des permanences du commissaire-enquêteur, à :

À la mairie de Daigny	<ul style="list-style-type: none">- le jeudi 28 octobre 2021 de 10h00 à 12h00- le lundi 8 novembre 2021 de 16h00 à 18h00- le samedi 20 novembre 2021 de 10h00 à 12h00- le lundi 29 novembre 2021 de 16h00 à 18h00
-----------------------	--

Compte tenu de la pandémie de COVID19, l'ensemble des mesures barrières et de distanciation physique devront être observées lors de la consultation du dossier ou du dépôt des observations sur le registre.

Le rapport final et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dans la commune d'implantation, sur le site internet des services de l'État dans les Ardennes sus-mentionné, et à la préfecture des Ardennes pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Des informations peuvent être demandées auprès de Mme PRADEAU Lauriane, représentant le groupe TSE et en charge des dossiers à l'adresse suivante : Atlantis 2 – 55 Allée Pierre Ziller – 06560 Valbonne, par courriel à lauriane.pradeau@tse.energy ou à la préfecture des Ardennes – direction de la coordination et de l'appui aux territoires – bureau des procédures environnementales – 1, place de la Préfecture – BP60002 – 08005 Charleville-Mézières.

Charleville-Mézières, le 22 septembre 2021

Le préfet
pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général,
SIGNE
Christian VEDELAGO